

Association «Robinson fait son panier »

**Distribution** 5, rue Fernand Laguide  
91100 Corbeil-Essonnes

Référente contrat

[sylvie.corvisy@gmail.com](mailto:sylvie.corvisy@gmail.com)

06 15 42 48 14



Affiliée au réseau AMAP IDF

## CONTRAT VOLAILLES 2019

**Entre**

**et**

<b>l'adhérent :</b> NOM : ..... Prénom : ..... Adresse : ..... ..... Tél Por : .....Tél fixe ..... E-mail : .....	<b>l'éleveur :</b>  <b>Jean- Paul BELLIOU</b> <b>Ferme avicole de Villemaréchal</b> <b>77710 VILLEMARECHAL</b>  Tél portable : 06 84 52 87 68
--	---

**il est conclu l'accord suivant :**

<b>Engagements de l'adhérent :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pré-financer la production.</li><li>• Assurer une permanence de distribution dans la saison.</li><li>• Gérer ses retards et ses absences aux distributions (vacances...).</li></ul>	<b>Engagements de l'exploitant partenaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Livrer chaque mois des produits de qualité, frais, provenant de sa ferme.</li><li>• Être présent aux distributions ; donner régulièrement des nouvelles de l'exploitation.</li><li>• Être transparent sur ses méthodes de travail et sur le mode de fixation des prix.</li></ul>
--	--

**Organisation des distributions :**

- Une distribution mensuelle, de mars 2019 à février 2020, soit 11 distributions (pas de distribution au mois d'août)
- Les distributions ont lieu le 2<sup>ème</sup> mardi du mois, (1 ère distribution le mardi 09 / 04 / 2019) sur le lieu de distribution de l'AMAP.
- Un panier mensuel comprend un poulet auquel s'ajoute une autre volaille (canard, canette, pintade, découpe de canard -cuisses ou filets-, découpe de dinde -cuisses ou filets-, lapin ...) et 6, 12 ou 18 œufs frais, selon disponibilité et pour ceux qui le souhaitent.
- Un demi-panier mensuel est constitué d'une volaille (canard, canette, pintade, découpe de canard -cuisses ou filets-, découpe de dinde -cuisses ou filets-, lapin) ou un poulet (si disponibilité) et 6, 12 ou 18 œufs frais, selon disponibilité et pour ceux qui le souhaitent.
- A chaque distribution, l'adhérent assurant la permanence notera ou fera noter la nature et le prix exact de chaque volaille distribuée, ainsi que le nombre d'œufs pris (6, 12 ou 18, en général à partir du mois de mai).
- Un rééquilibrage se fera en fin de saison.

**Prix et modalités de règlement :**

- Panier complet : 38 €/ mois soit 418 € pour la saison en 3 règlements (2 chèques de 139 € + 1 chèque de 140 €)
- Demi-panier : 20 €/ mois soit 220 € pour la saison en 3 règlements (2 chèques de 73 € + 1 chèque de 74 €)

\*\*\*\*\* \* Date de remise des chèques 15 / 06\* 15 / 09\* 15 / 12\*

- Extrait des prix au kg : POULET = 8,90 € / CANARD/CANETTE = 10,40 € / PINTADE = 10,70 € / LAPIN = 11,15 €
- Prix des œufs : 2€00 les 6.

Ces prix sont susceptibles d'être revus en cours d'année 2019 en fonction des résultats comptables 2018 qui seront connus en avril, et selon la façon dont s'annonce la récolte de céréales 2019.

- La régularisation a lieu en fin de saison, et le solde est réglé par un chèque à part.
- Le règlement pour la saison qui débute est établi dans son intégralité en début d'année, en 3 chèques au maximum. Ces chèques seront encaissés précisés ci-dessus.
- Les chèques sont à établir à l'ordre de « Ferme avicole de Villemaréchal. »

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-dessus décrits.  
Fait à Corbeil-Essonnes, le ..... / ..... /2019